

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 8 septembre 2020 à 20h à la Salle Desjardins du Centre des loisirs Cousineau-Saumure décrété comme lieu de délibérations jusqu'à nouvel ordre.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Procès-verbal du 10 août 2020
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Ressources humaines
 - 6.1 Embauche permanente du coordonnateur des loisirs
 - 6.2 Embauche du coordonnateur des travaux publics
7. Subventions, commandites et demandes
 - 7.1 Demande de contribution financière – Association du Mont Rougemont
 - 7.2 Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec
 - 7.3 Demande de l'UPA Montérégie – Appui au projet : Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie : Phase 2 (volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du FRR pour la Montérégie)
8. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
 - 8.1 Adoption du règlement 2020-285 modifiant le règlement 2020-280 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux
 - 8.2 Adoption du règlement 2020-286 relativement aux fossés et à l'installation de ponceaux
 - 8.3 Adoption du règlement 2020-287 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité pour l'année 2020
9. Urbanisme
 - 9.1 Demande à la CPTAQ – Club de golf Rougemont
 - 9.2 Demande à la CPTAQ – Tartopom
10. Voirie

- 10.1 Réception définitive des travaux de la Grande-Caroline (Route 231) et versement de la retenue contractuelle à Bertrand Ostiguy inc.
- 10.2 Paiement du décompte 2 – Travaux de réfection de la Branche 1 du Cours d'eau Soulanges
- 10.3 Renouvellement de la licence Cansel (GPS)

11. Eau potable / Eaux usées

- 11.1 Acceptation de l'offre de service pour les plans et devis du ponceau du cours d'eau de la montagne
- 11.2 Étalonnage des débitmètres
- 11.3 Achat de pièces pour pompes doseuses

12. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité

13. Période de questions réservée à l'assistance

14. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

Monsieur Bruno Despots, propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20h.

Sont présents : Monsieur Michel Arseneault, maire
 Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
 Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
 Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Sont absents : Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
 Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

20-09-4022

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Vote pour : 4

Vote contre :

20-09-4023

Adoption du procès-verbal du 10 août 2020

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020, tel que rédigé.

Vote pour : 4

Vote contre :

20-09-4024

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'approuver :

- La liste des comptes du budget des activités financières au 8 septembre 2020 pour un montant total de 143 913.55\$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- La liste des déboursés payés d'avance au 8 septembre 2020 au montant de 51 154.48\$;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 26 juillet au 29 août 2020 au montant de 104 904.82\$;
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 4

Vote contre :

20-09-4025

Embauche permanente du coordonnateur des loisirs

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur des loisirs est entré en fonction le 5 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de l'employé était assujéti à une période de probation de six mois, laquelle a été complétée avec succès par l'employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'embaucher de façon permanente, Monsieur Bruno Larose au poste de coordonnateur des loisirs. Les conditions d'embauche ainsi que les conditions salariales sont définies de manière plus complète à l'intérieur du contrat de travail de l'employé.

Vote pour : 4

Vote contre :

20-09-4026

Embauche du coordonnateur des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur des travaux publics est vacant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel de candidature afin de combler la vacance du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'embaucher Monsieur Jean-François Bienvenue, résident de Rougemont, au poste de coordonnateur des travaux publics, aux termes et conditions établit dans le contrat de travail à signer.

Vote pour : 4

Vote contre :

20-09-4027

Demande de contribution financière – Association du Mont Rougemont

CONSIDÉRANT QUE l'Association du mont Rougemont adresse au conseil municipal, une demande de contribution financière de 500\$ pour le maintien de leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE l'Association a pour objectif la conservation et la mise en valeur des espaces naturels, principalement le mont Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de verser un montant de 500\$ à l'Association du Mont Rougemont pour 2020 et de maintenir le prêt du local gratuitement.

Vote pour : 4

Vote contre :

20-09-4028

Appui aux demandes de l'Association des groupes de ressources techniques du Québec pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ) adresse au conseil municipal une demande d'appui à la stratégie québécoise de sensibilisation envers les besoins criants en termes de logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

CONSIDÉRANT QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

CONSIDÉRANT QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'appuyer l'initiative de l'AGRTQ et de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique. Il est de plus résolu de transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

Vote pour : 4

Vote contre :

20-09-4029

Demande de l'UPA Montérégie - Appui au projet : Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie : Phase 2 (volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du FRR pour la Montérégie)

CONSIDÉRANT QUE l'UPA Montérégie adresse aux municipalités une demande d'appui pour le projet : Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à offrir un accompagnement technique et financier aux producteurs agricoles afin de mettre en place des bandes riveraines herbacées réglementaires favorisant les pollinisateurs et la stabilisation de la berge en partenariat avec le milieu municipal et les conseillers agricoles travaillant sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de confirmer à l'UPA Montérégie l'engagement de la Municipalité de Rougemont à contribuer au projet « Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie » et de :

- Cibler des secteurs d'intervention prioritaire sur son territoire;
- Participer aux rencontres de planification des travaux;
- Diffuser les résultats au sein de nos différents canaux de communication.

Vote pour : 4

Vote contre :

20-09-4030

**Adoption du règlement 2020-285 modifiant le règlement 2020-280
concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts
électoraux**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé, le 1^{er} juin 2020 à l'adoption du règlement 2020-280 concernant la division du territoire de la Municipalité en 6 districts électoraux;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette adoption, le règlement a été transmis à La Commission de la représentation électorale, tel que requis par la loi;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse dudit règlement, la Commission a constaté que la délimitation des districts électoraux était conforme aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) mais comportait des erreurs d'écriture ou de concordance avec la carte pouvant entraîner des difficultés d'interprétation;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 21 de la LERM, si la Commission en fait la recommandation écrite à la Municipalité et si cela n'affecte pas le nombre d'électeurs, le conseil de la Municipalité peut modifier une disposition du règlement pour y corriger une erreur d'écriture;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 10 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE la présentation et le dépôt du projet de règlement ont été fait le 10 août 2020;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi, que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter le règlement numéro 2020-285 modifiant le règlement 2020-280 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux, tel que présenté. Il est de plus résolu de transmettre une copie du règlement à la Commission de la représentation électorale pour approbation. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 4

Vote contre :

20-09-4031

Adoption du règlement 2020-286 relativement aux fossés et à l'installation de ponceaux

- CONSIDÉRANT QUE la gestion adéquate du réseau routier implique un suivi des entrées privées et des fossés de chemin;
- CONSIDÉRANT QU' un aménagement inadéquat des ponceaux, des entrées privées et des fossés engendre des impacts sur le drainage des chemins publics et particulièrement sur les fossés en augmentant les risques d'érosion et contribuant ainsi à la dégradation des cours d'eau;
- CONSIDÉRANT QUE selon les articles 66 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, et qu'elle peut adopter des règlements pour régir tout usage d'une voie publique non visée par les pouvoirs réglementaires que lui confère le *Code de la sécurité routière*;
- CONSIDÉRANT QUE que selon l'article 68 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute Municipalité locale peut réglementer l'accès à une voie publique;
- CONSIDÉRANT QU' il appartient aux propriétaires de lots contigus aux chemins municipaux de faire et de maintenir les ouvrages nécessaires pour entrer et sortir de leurs propriétés;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont désire se prévaloir de ces dispositions afin d'encadrer la construction de ponceaux et l'entretien des fossés de son territoire;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 10 août 2020;
- CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi, et que des copies du règlement ont été mis à la disposition du public avant le début de la séance;
- CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de décréter des dispositions relatives aux fossés

et à l'installation de ponceaux sur le territoire de la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter le règlement 2020-286 relativement aux fossés et à l'installation de ponceaux et abrogeant le règlement 2012-166. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 4

Vote contre :

Adoption du règlement 2020-287 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité pour l'année 2020

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

20-09-4032

Demande à la CPTAQ – Club de golf Rougemont – Aliénation d'un lot

CONSIDÉRANT QUE le Club de Golf Rougemont inc., ci-après nommé le « Demandeur » adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une autorisation pour une aliénation ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'aliénation des lots 6 127 501 et 6 127 502 d'une superficie de 11.6 hectares et situés sur le territoire de Rougemont des lots 1 715 726, 1 714 324, 1 714 328, 1 716 155, 1 716 156 et 1 716 157 d'une superficie de 20.27 hectares et situés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation a pour but de vendre en faveur d'un tiers, les lots 6 127 501 et 6 127 502, tout en permettant au demandeur de conserver les autres lots;

CONSIDÉRANT QUE bien qu'adjacents, les lots sont situés dans deux municipalités distinctes et ne semble pas nuire à l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT l'absence d'impacts défavorables pour la zone et les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des documents déposés à la municipalité, l'ensemble de la demande semble respecter les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Monsieur Bruno
Despots et résolu d'appuyer la demande du Club de golf Rougemont inc.
Vote pour : 4 Vote contre :

20-09-4033

Demande à la CPTAQ – Lot 1 716 069 (rang de la Montagne)

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de
monsieur Roger Labonté, représentant Tartopom
S.E.N.C. a pour objet l'aliénation du lot 1 716 069
d'une superficie de 1,8 hectare ;

CONSIDÉRANT QUE Tartopom S.E.N.C. est présentement propriétaire
des lots 1 716 069 et 4 577 478, lesquels sont
contigus ;

CONSIDÉRANT QUE M. Roger Labonté, désire vendre le lot
4 577 478, sur lequel sont exercées les activités
de Tartopom S.E.N.C. (verger, érablière,
boutique et résidence ;

CONSIDÉRANT QUE M. Roger Labonté désire conserver le lot
1 716 069 afin d'y entreprendre de nouvelles
activités agricoles (culture de légumes et petits
fruits, exploitation des 150 érables et vente de
produits dérivés) et y réhabiliter le café-terrasse
existant ;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de Rougemont occupe présentement
une partie du lot 1 716 069 en vertu d'un bail
emphytéotique et que le projet d'aliénation
n'affectera pas ses activités ;

CONSIDÉRANT QUE les activités du café-terrasse ont déjà été
autorisées par la CPTAQ (décision 408906) ;

CONSIDÉRANT QUE nonobstant les activités existantes (théâtre et
café-terrasse), la demande ne vise pas
l'utilisation à des fins autres qu'agricoles ;

CONSIDÉRANT l'absence d'impacts défavorables pour la zone et
les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de
zonage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu
d'appuyer la demande d'autorisation présentée par Tartopom S.E.N.C.
Vote pour : 4 Vote contre :

20-09-4034

**Réception définitive des travaux de la Grande-Caroline (Route 231) et
versement de la retenue contractuelle à Bertrand Ostiguy inc.**

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur « Bertrand Ostiguy inc. » a déposé un dernier décompte progressif pour les travaux de réfection de la Grande-Caroline (Route 231);

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur chargé du dossier, Monsieur Dominique Charbonneau, a recommandé le paiement de ce décompte, représentant la libération de la retenue provisoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de payer à Bertrand Ostiguy inc. le décompte final au montant de 138 569.56\$ incluant les taxes, représentant la libération de la retenue contractuelle.

Vote pour : 4

Vote contre :

20-09-4035

Paiement du décompte 2 et acceptation provisoire des travaux – Réfection de la Branche 1 du Cours d'eau Soulanges

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Lacaille & Vincelette inc. a déposé un deuxième décompte progressif pour les travaux de réfection de la branche 1 du cours d'eau Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur chargé du dossier, Monsieur Yves Beaulieu, a recommandé le paiement de ce décompte et l'acceptation provisoire des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de payer à Lacaille & Vincelette inc., le décompte no. 2 au montant de 3 954.43\$ incluant les taxes.

Vote pour :

Vote contre :

20-09-4036

Renouvellement de la licence Cansel (GPS)

CONSIDÉRANT QUE la licence pour l'utilisation pour le GPS servant à la localisation des infrastructures est échu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter l'offre de service de Cansel au montant de 1 500\$ avant taxes pour le renouvellement de la licence d'utilisation du GPS.

Vote pour : 4

Vote contre :

Acceptation de l'offre de service pour les plans et devis du ponceau du cours d'eau de la montagne

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

20-09-4037

Étalonnage des débitmètres

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'étalonnage et la vérification de ces débitmètres municipaux afin de s'assurer de leur exactitude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter la soumission de AESL Instrumentation inc. au montant de

3 985\$ avant taxes pour la vérification et à l'étalonnage des six débitmètres municipaux.

Vote pour : 4

Vote contre :

20-09-4038

Achat de pièces pour pompe doseuse

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin de pièce de rechange pour les pompes doseuses et l'analyseur en continue de chlore/ph;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'accepter la soumission ChemAction Inc. au montant de 2 802.50\$ avant taxes afin de renouveler l'inventaire.

Vote pour : 4

Vote contre :

20-09-4039

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 4

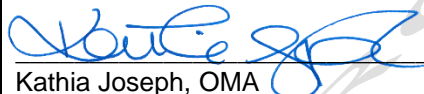
Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 9^e jour de septembre 2020


Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

Michel Arseneault
Maire

Kathia Joseph
Directrice générale et
secrétaire-trésorière